



VILLE
de
CHATEAUBRIANT

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE DU JEUDI 30 MARS 2023

DIRECTION GÉNÉRALE
DGS/MH

Membres en exercice : 33

Délibération n° 31 - Année 2023 - Attribution des subventions de fonctionnement aux associations sportives

Le trente mars 2023, à dix-huit heures quinze, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAUBRIANT, convoqués en session ordinaire le vingt-quatre mars 2023, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Alain HUNAULT, Maire.

Etaient présents :

M. HUNAULT, Mme CIRON, M. BOISSEAU, Mme BOMBRAY, M. NOMARI, Mme SONNET, M. MARSOLLIER, M. PADIOLEAU, Mme BOURDEL, Mme GITEAU, M. FLATET, M. AMIOUNI, Mme JARRET, Mme BOURDAIS, M. LE MOEL, M. KESKIN, Mme DEGRE, M. SINENBERG, M. BEASSE, Mme CHAUVIN, Mme HEBERT, Mme RICHET, M. BARON, M. GAUDIN, Mme LEGRAIS-OZBERK, Mme ORAIN, Mme PALIERNE, M. LE HECHO.

Etaient excusés :

Mme GALLAND-PLUMEJAULT a donné procuration à Mme PALIERNE

M. GICQUEL a donné procuration à M. BOISSEAU

M. TRIMAUD a donné procuration à Mme CIRON

M. EMERIAU a donné procuration à Mme BOMBRAY

Mme PAYET a donné procuration à M. NOMARI

Secrétaire de séance : Mme HEBERT

Objet : Année 2023 - Attribution des subventions de fonctionnement aux associations sportives

EXPOSÉ

Des crédits pour l'attribution des subventions de fonctionnement aux associations sportives ont été inscrits au Budget Primitif 2023.

Comme les années précédentes, il est proposé à l'Office Municipal des Sports (O.M.S) que la Ville attribue directement aux associations sportives scolaires des écoles maternelles et élémentaires une subvention pour leurs activités sportives dans le cadre de l'USEP pour l'année scolaire en cours.

Aussi, sur proposition de l'O.M.S, il est soumis à votre approbation la répartition des subventions de fonctionnement aux associations sportives et de l'aide à la formation.

Ces répartitions s'inscrivent dans le respect du montant global accordé à l'O.M.S.

DÉCISION

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide :

1. de procéder à la répartition des subventions aux associations sportives, comme suit : (voir tableaux en annexe) ;
2. d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à verser, en 2023, les subventions attribuées à chaque association, dans les limites des crédits inscrits, et sous réserve de la production par ces associations, d'une copie certifiée et signée de leurs budgets et comptes de l'exercice écoulé ;
3. d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint à Délégué à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

P.J. : Tableaux des associations sportives subventionnées en 2023

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant
A l'Hôtel de Ville, le 30 mars 2023

Préfecture de Loire-Atlantique

044-214400368-20230406-19-DE

La secrétaire de séance,
Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 06-04-2023

Publication le : 06-04-2023 Ilona HEBERT

Le Maire,
Alain HUNAULT



Mis en ligne le 7/04/2023



Le Maire,
Alain HUNAULT

Subventions de fonctionnement aux associations sportives

IMPUTATIONS	ASSOCIATIONS	Subvention de Fonctionnement 2022	Subvention de Fonctionnement 2023
30 65748	Amicale Laïque Castelbriantaise - Section Badminton	1 757,00 €	1 882,00 €
30 65748	Amicale Laïque Castelbriantaise - Section Basket	4 416,00 €	4 566,00 €
30 65748	Amicale Laïque Castelbriantaise - Section Football	9 261,00 €	8 846,00 €
30 65748	Amicale Laïque Castelbriantaise - Section Gymnastique Rythmique	2 009,00 €	2 105,00 €
30 65748	Amicale Laïque Castelbriantaise - Section Handball	9 382,00 €	11 293,00 €
30 65748	Les Archers de la Mée	1 435,00 €	1 567,00 €
30 65748	ASKD Gymnastique	4 067,00 €	2 241,00 €
30 65748	Billard-Club Castelbriantais	582,00 €	431,00 €
30 65748	Boxing-Club Castelbriantais	1 402,00 €	1 505,00 €
30 65748	Castel Compétitions Equestres	606,00 €	-
30 65748	Cercle d'Echecs Castelbriantais	597,00 €	923,00 €
30 65748	Cercle d'Escrime Castelbriantais	197,00 €	336,00 €
30 65748	Châteaubriant Arts Martiaux	712,00 €	575,00 €
30 65748	Châteaubriant football de table	770,00 €	522,00 €
30 65748	Châteaubriant Tennis de table	2 037,00 €	2 012,00 €
30 65748	Club Cœur et santé	158,00 €	411,00 €
30 65748	Club Nautique Castelbriantais	3 684,00 €	3 235,00 €
30 65748	Club de Plongée Castelbriantais	820,00 €	733,00 €
30 65748	Cyclo-Club Castelbriantais	8 261,00 €	6 330,00 €
30 65748	Entente athlétique Club Castelbriantais	1 487,00 €	2 380,00 €
30 65748	Judo Club Castelbriantais	4 549,00 €	4 173,00 €
30 65748	Roller club castelbriantais	1 930,00 €	1 193,00 €
30 65748	Le Souffle du Tao		140,00 €
30 65748	Sport Athlétique Castelbriantais	5 567,00 €	5 895,00 €
30 65748	Tennis Club Castelbriantais	4 045,00 €	4 002,00 €
30 65748	Toreïkan-Budo	389,00 €	512,00 €
30 65748	Union de Pétanque Castelbriantaise	2 179,00 €	2 459,00 €
30 65748	Voltigeurs Castelbriantais - Section Football	19 257,00 €	17 558,00 €
	Total	91 556,00 €	87 825,00 €

IMPUTATIONS	ASSOCIATIONS	Subvention de Fonctionnement 2022	Subvention de Fonctionnement 2023
282 65748	Association Sportive du Collège Robert Schuman Préfecture de Loire-Atlantique	1 672,00 €	1 645,00 €
282 65748	Association Sportive de Collège Ville aux Roses Préfecture de Loire-Atlantique	1 186,00 €	2 239,00 €
282 65748	Association Sportive Mûquet - Lenoir Acte certifié exécutoire	1 270,00 €	1 250,00 €
282 65748	Association Sportive des Lycées et Collège St Joseph Réception par le préfet : 06-04-2023 Publication le : 06-04-2023	1 500,00 €	4 225,00 €
	Total	5 628,00 €	9 359,00 €

Le Maire,
Alain HUNAUULT



ons de Fonctionnement	97 184,00 €	97 184,00 €
------------------------------	--------------------	--------------------

Aide à la Formation

IMPUTATIONS	ASSOCIATIONS	Subvention de Fonctionnement 2023
30 65748	Amicale Laïque Castelbriantaise - Section Badminton	150,00 €
30 65748	Amicale Laïque Castelbriantaise - Section Handball	500,00 €
30 65748	Amicale Laïque Castelbriantaise - Gymnastique Rythmique	1 000,00 €
30 65748	Les Archers de la Mée	90,00 €
30 65748	ASKD Gym	270,00 €
30 65748	Billard Club Castelbriantais	30,00 €
30 65748	Club Nautique	62,00 €
30 65748	Cyclo-Club Castelbriantais	375,00 €
30 65748	Judo-Club Castelbriantais	100,00 €
30 65748	Le Souffle du Tao	480,00 €
30 65748	Tennis club castelbriantais	500,00 €
30 65748	Toreïkan- Budo	700,00 €
30 65748	Voltigeurs Football	1 500,00 €
	Total	5 757,00 €

Préfecture de Loire-Atlantique

044-214400368-20230406-19-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06-04-2023

Publication le : 06-04-2023

Le Maire,
Alain HUNAUT



Mis en ligne le 7/04/2023